



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 09  
06 Décembre 2018

Par courriel : Mickaël Herriau, Président  
Hubert Bernard, Nicolas Menard, Daniel Leparoux

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

### 1. Championnat

---

- ✓ La Commission prend connaissance du PV n° 11 de la Commission Départementale Sportive du 06.12.2018, et décide de fixer les rencontres aux 22/23 Décembre 2018 et 05/06 Janvier 2019
- ✓ La Commission prend connaissance de la liste des rencontres non jouées des Coupes Jeunes Masculins et les fixe au **05/06 Janvier 2019**

#### **Coupe U15 Inter Sport Niveau 2 groupe 17**

St-Philbert GD Lieu 2 / La Chapelle Heulin FCEV 2

#### **Coupe U18 Niveau 2 groupe 3**

GJ Pontchâteau Ent. 17 / St-Lyphard Amicale 1

- ✓ La Commission prend connaissance du courriel du club d'Oudon Couffé FC et reporte les rencontres à une date ultérieure :

U17 Masculin prévue le 08.12.2018

N° 21158059 : Oudon Couffé FC 1 / Nort S/Erdre AC 1

U18 Masculin prévue le 08.12.2018

N° 21157847 E.Gj Aubin Ruf/Gj 3f 1 / Oudon Couffe Fc 1

La Commission rappelle qu'elle laisse le droit aux clubs de jouer leur rencontre en semaine avec accord du club adverse. Toute modification au calendrier doit se faire via footclubs

### 2. Tableau montées-descentes

---

La Commission a établi le tableau des montées-descentes qui sera appliqué à l'issue de la deuxième phase et dont la diffusion a été effectuée le 29 novembre 2018.

Le Président,  
Mickaël Herriau

Le Secrétaire,  
Hubert Bernard